

Commune de Nébias.

COMPTE-RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 14 MARS 2023.

Présents (7) : Bonnéry Alain, maire ; Mmes Campillo Ludivine, Emidio Suzel, Micheau Maryse ; MM Claras Jean-Luc, Jaulens Francis, Voisin Patrick.
Absents excusés : Candille Gérard, Conte Eric, Dassé Christiane, Graïa Richard.
Secrétaire : Claras Jean-Luc.
Procurations : néant
Public : 1 personne.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par le maire qui préside.

- Le procès-verbal de la réunion du conseil du 24 Février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N° 10** : convention pastorale. Suite au changement de propriétaire du camping Le Fontaulié il est nécessaire de modifier la convention pastorale entre la commune et le nouveau propriétaire, à savoir la SAS NEMJ. Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.
Adopté à l'unanimité des présents.
- **Délibération N°11** : bail à ferme. Le loyer du bail à ferme avec le camping Le Fontaulié est révisé suivant l'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 13.07.2022. Il se monte à 17,11 €.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°12** : bail à ferme. De même le loyer du bail liant la commune à Mme Campillo Sandrine pour une contenance de 3ha 40a 60 ca est porté à 220,94 €.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°13** : bail à ferme. De même encore, le bail liant la commune au groupement pastoral, pour une contenance de 255he 58a, est porté à 350,58€.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°14** : achat d'un véhicule. Le précédent conseil municipal a décidé de changer le véhicule municipal Peugeot Partner arrivé en bout de course. La mairie a reçu une proposition du garage de la Haute-Vallée à Quillan pour un Kangoo 4X4 au prix de 7000€. Le conseil approuve l'acquisition de ce véhicule.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°15** : compte administratif du budget communal 2022 M57. En investissement, avec un total de dépenses de 54 934,48€ et un total de recettes de 114 145,55€, (reste à encaisser la subvention départementale de 4 606€ pour le préau de l'école), le résultat de clôture de l'exercice est de 63 817,07€. En fonctionnement, total des dépenses 344 952,97€, total des recettes 417 978,37€ (+321 461,37€ de report de 2021), soit 739 440,24. Le résultat de clôture est donc de 394 487,27€. Le maire étant sorti, le vote a lieu.
Adopté à l'unanimité des présents.

- **Délibération N°16** : compte administratif du budget eau / assainissement 2022. Investissement : total de dépenses 51 217,00€ ; total recettes : 263 210€ (dont 195 266,49€ reportés de 2021). Résultat de clôture de l'exercice : 211 993,70€ mais reste à payer 3798,53€, soit un résultat de clôture définitif de 208 195,17€. Le maire étant sorti le vote a lieu.
Adopté à l'unanimité des présents.
- Délibération N°17 : vote du compte de gestion du budget M57.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°18** : vote du compte de gestion du budget M49.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°19** : affectation de résultat du budget communal.
Adopté à l'unanimité.
- **Délibération N°20** : affectation de résultat du budget eau / assainissement.
Adopté à l'unanimité.

AUTRES SUJETS DEBATTUS.

- Infraction au code de l'urbanisme. Le maire fait le point de la situation au sujet de constructions illégales sur la parcelle non-constructible Z98. Il a demandé l'intervention du conciliateur de justice qui convoque les deux parties le 30 Mars. Il a déposé ensuite une main courante à la brigade de gendarmerie de Quillan concernant les accusations lancées à son encontre par la propriétaire de cette parcelle de « harcèlement sur son enfant mineur ». Affaire à suivre.
- Maison abandonnée. Le maire informe le conseil qu'il a déclenché une procédure d'abandon manifeste pour la maison située au 14 Rue du Château. Le PV provisoire est affiché et le restera 3 mois, après quoi la procédure suivra son cours.
- Maison de retraite La Coustète. Mme Maryse Micheau a participé aux diverses réunions du conseil d'administration. La gestion de l'EHPAD semble avoir été chaotique et affiche un déficit important compensé par l'ARS. Les communes concernées seront sans doute appelées à rembourser. En attendant, l'EHPAD passera sous la responsabilité de l'Hôpital de Carcassonne, le bâtiment restant propriété des communes.
- Mme Ludivine Campillo demande une information sur le chantier de la fibre à THD. Les premiers travaux sont en cours, ils vont se poursuivre dans les semaines qui viennent. Elle demande aussi où l'on en est de la rénovation de l'éclairage public. Le maire répond qu'il doit reprendre contact avec le Syaden afin de lancer la deuxième tranche de travaux pour 2023.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Nébias le 15 Mars 2023.
Vu, le maire, Alain Bonnéry.

